

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 44/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 05/12/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BEVONS

Monsieur le Maire informe que la création d'un site internet propre à la Commune de Bevons est envisagée afin de tenir informés les habitants des actualités, de diffuser et stocker les comptes-rendus et délibérations des Conseils Municipaux, des arrêtés municipaux et préfectoraux mais également de valoriser la Commune.

Suite à l'intervention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'accompagnement numérique sur mesure et après avoir étudié ses différentes propositions, il est proposé de souscrire à l'offre « Campagnol » soutenue par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) dont la Commune est membre, pour un montant de 220 € TTC/an, incluant 1 Go de stockage de données (le cas échéant, 17 € TTC/an par Go supplémentaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'intérêt de la création d'un site internet propre à la Commune de Bevons ;**
- **Valide la proposition de l'offre « Campagnol » d'un montant de de 220 € TTC/an, incluant 1 Go de stockage de données ;**
- **Valide, le cas échéant, un supplément de 17 € TTC/an par Go supplémentaire ;**
- **Dit que ces frais seront inscrits au budget 2025 et les suivants ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 12 décembre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire

Patrick SCOTTI

